

Intersyndicale L'Équipe

110 millions de dividendes pour les actionnaires du groupe Amaury, combien pour les salaires ?

Voici la motion votée le 12 décembre à l'unanimité en comité de groupe par les représentants du personnel, désignés parmi les élu-es des CSE du groupe par les syndicats (SNJ, SNJ-CGT et BP-Ufict-CGT pour L'Équipe).

Motion des représentants du personnel au comité de groupe Amaury

L'exercice 2022, examiné aujourd'hui, s'est révélé exceptionnel pour le groupe Amaury avec un chiffre d'affaires (557 millions d'euros) supérieur à celui des années d'avant-Covid et un résultat net de 126,3 millions d'euros qui n'avait jamais atteint ce niveau.

Ce n'est pas le seul record du millésime 2022 : les actionnaires ont touché 109,6 millions de dividendes, soit cinq fois plus que l'année précédente et vingt fois plus qu'en 2018. Ce sont plus de 170 millions qui auront été versés en quatre ans.

L'ampleur des dividendes ne peut pas manquer d'interpeller les salarié-es et leurs représentant-es.

Les activités historiques du groupe ne sont en effet pas aussi choyées que leurs propriétaires. Des investissements ont certes été réalisés dans la diversification des activités (« Atelier des chefs », « Magma », activité B2B de Team active), pour le pôle Team Active à hauteur de 2,8 M€ (y compris immo en cours), pour ASO à hauteur de 0,7 M€ et aucun pour le pôle média. Les investissements dans des fonds d'investissements ont représentés plus de 6 M€ en 2022. Cela alors même que la trésorerie du groupe culmine à plus de 550 millions d'euros.

Et si, à côté d'un pôle événements sportifs de plus en plus rentable, le pôle médias dégage un résultat positif, c'est bien aussi grâce aux efforts d'un personnel qui est confronté à des mesures d'économies draconiennes depuis plusieurs années, comme celui des autres filiales.

Ces économies se sont traduites par des réductions d'effectifs, donc toujours moins de personnel pour produire les contenus, toujours plus d'efforts, d'heures supplémentaires, d'intensification du travail, de mise en danger de la santé des salariés, de stagnation ou de baisse du pouvoir d'achat pour une partie des salariés.

Quelle est la stratégie d'un groupe qui verse plus de dividendes qu'il n'investit, au risque de fragiliser l'activité ?

La question taraude des salarié-es à qui l'on ne propose souvent comme projet d'entreprise que des objectifs d'économie. Ces salarié-es aimeraient non seulement savoir quel avenir leur réserve la famille Amaury, mais aussi s'ils verront enfin leur pouvoir d'achat ne plus chuter comme ces dernières années.

Le groupe doit s'appuyer sur ses ressources exceptionnelles pour permettre un rattrapage salarial indispensable. Il doit aussi s'engager en offrant des perspectives à long terme à celles et ceux qui travaillent dans ses différentes filiales, notamment en informant et consultant régulièrement des institutions représentatives du personnel souvent malmenées et parfois ignorées.

Conformément à l'article L2142-6 du code du travail, chaque salarié conserve le droit "d'accepter ou de refuser un message".